# COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD


Au Conseil communal
de et à
1261 Le Vaud

Le Vaud, le 3 novembre 2025

SP/asr - 10.03

Délégué municipal : M. Sylvain Pécoud

Préavis municipal n° 34 / 2025

**Budget 2026**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

## Avant-propos

Le budget 2026 marque une étape importante avec l'adoption du nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Ce modèle, commun à toutes les collectivités publiques de Suisse, améliore la comparabilité entre entités et la lecture de la situation financière de la commune.

Ce changement n'affecte pas la gestion de la commune, mais modifie la manière dont les finances sont présentées et analysées.

## Contexte budgétaire

Bien que le contexte financier demeure incertain, le budget 2026 traduit une volonté de consolidation. Il doit permettre d'achever le rattrapage administratif et organisationnel entrepris, et terminer de rétablir un rythme de travail normal et durable.

Les éléments suivants ont été pris en compte lors de son élaboration :

- L'absence quantifiable des effets de la réduction d'impôts acceptée pour 2025 par le Conseil.
- Des recettes fiscales provisoires, inférieures de CHF 450'000.- par rapport à la même période de l'année précédente.
- La hausse importante de plusieurs postes de charge dont les montants échappent entièrement à la maîtrise communale, en particulier la péréquation intercommunale et les contributions à la petite enfance.
- La volonté de maintenir une politique axée sur l'entretien du patrimoine communal.

- La poursuite de la modernisation de l'administration et des services communaux par l'allocation des ressources nécessaires au renforcement de la capacité administrative et technique de la Commune.

Un examen approfondi des charges a été conduit dans tous les domaines. Des ajustements ont été effectués partout où cela était possible, en veillant autant que possible à ne pas compromettre la qualité des prestations communales.

## Principaux changements liés à l'introduction du MCH2

L'introduction du modèle MCH2 implique plusieurs changements structurels, résumés ci-dessous

**Structure clarifiée**
MCH2 distingue clairement les composantes principales des comptes :
- le bilan, qui présente les actifs et les passifs ;
- le compte de résultats, qui retrace les charges et les revenus annuels ;
- le compte des investissements, qui regroupe les dépenses et recettes à long terme ;
- le tableau des flux de trésorerie, qui montre l'évolution des liquidités.

**Classification fonctionnelle**
Remplacement de la structure administrative par une structure fonctionnelle.
Les charges et revenus sont regroupés selon leur finalité afin de permettre des comparaisons entre les collectivités publiques.

**Compte de résultats à deux niveaux**
Introduction d'une distinction entre le résultat opérationnel (activité courante) et le résultat extraordinaire (éléments non récurrents).
Cette présentation permet de mieux apprécier la gestion et la situation financière ordinaire.

**Amortissements fondés sur la durée d'utilisation économique**
Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties selon leur durée de vie effective, telle que définie dans le règlement cantonal.
Ce principe garantit une représentation plus fidèle de la dévaluation des investissements.

**Tableau des flux de trésorerie**
Nouvelle exigence de présentation des flux financiers liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.
Ce tableau complète la vision du compte de résultats et du bilan en montrant l'évolution des liquidités.

**Annexe financière**
L'annexe présente désormais l'état du capital propre, les participations, les prêts, les immobilisations et plusieurs indicateurs financiers.
Elle offre une vue d'ensemble plus complète sur la situation patrimoniale et la structure financière de la commune.

Une grande partie de ces changements interviendrons lors des comptes et non du budget. C'est-à-dire lors du bouclement 2026 en 2027.

Ce changement de structure n'affecte pas l'organisation interne de la commune. Les services continuent à gérer leurs activités comme auparavant. Seule la présentation comptable est modifiée.

## Résultats et budgétaire arrondis par chapitre

En raison du passage à MCH2, les chapitres budgétaires ne sont plus comparables aux exercices antérieurs.
Seuls les résultats globaux des exercices ont été conservés à titre indicatif.

| | Résultats | | | | Budget | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Administration | | | | | | -1'148'094 |
| Ordre & sécurité publics, défense | | | | | | -342'928 |
| Formation | | | | | | -1'086'268 |
| Culture, sport et loisir, église | | | | | | -105'856 |
| Santé | | | | | | -5'360 |
| Prévoyance sociale | | | | | | -492'371 |
| Trafic et télécommunication | | | | | | -515'944 |
| Prot. de l'env. et amén. du terr. | | | | | | -204'289 |
| Économie publique | | | | | | -71'409 |
| Finances et impôts | | | | | | 3'488'059 |
| Résultat | 1'055'416 | 642'900 | 851'737 | 263 083 | - 247'348 | - 484'460 |

## Indicateurs

| | Connus | | | | Projetés ou budgétés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Population | 1'387 | 1'411 | 1'413 | 1'374 | 1'420 | 1'425 |
| Valeur du point d'impôt | 69'597 | 69'611 | 70'800 | 75'090 | - | - |
| Taux d'imposition | 74 | 74 | 73 | 71 | 69 | 69 |
| Recettes fiscales dépendantes du taux d'imposition | 4'892'6907 | 4'853'383 | 4'839'579 | 5'013'890 | 4'814'800 | 5'015'400 |
| Rentrées fiscales au 15 octobre | 4'040'000 | 3'680'000 | 4'380'000 | 4'000'000 | 3'550'000 | - |
| Dette brute | 9'504'925 | 9'103'025 | 8'677'625 | 7'645'500 | 6'908'000 | 6'908'000 |
| Remboursement de la dette | 355'900 | 401'900 | 425'400 | 1'032'125 | 737'500 | 409'500 |
| Marge d'autofinancement | 1'677'096 | 1'080'851 | 1'263'164 | 1'026'409 | 23'563 | - 150'422 |

## Charges subies, charges choisies

| | Connues | | | | Projetés ou budgétés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charges | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Cantonales | 2'182'790 | 2'274'670 | 2'340'120 | 2'640'721 | 2'325'204 | 2'574'455 |
| intercommunales | 1'156'017 | 1'385'267 | 1'451'857 | 1'401'524 | 1'602'368 | 1'755'779 |
| communales | 2'786'240 | 2'721'510 | 2'911'035 | 3'561'230 | 3'844'230 | 3'949'023 |

## Architecture des comptes de résultats

Le modèle MCH2 introduit une structure de numérotation combinant deux classifications :

- La **fonction**
  Elle décrit le **domaine d'activité**, à quelle mission publique se rattache l'opération comptable.
  Exemples : formation, service du feu, logements sociaux, etc.
- La **nature**
  elle décrit la **catégorie économique** indépendamment de la fonction concernée.
  Exemples : salaires, loyers, amortissements, subventions, etc.

La structure de numérotation des comptes est la suivante :

02200.3100.00
02200 fonction
.3100 nature
.00 code complémentaire utilisé pour certaines subdivisions internes.

Les numéros de nature commençant par 3 désignent les charges, ceux commençant par 4 les revenus.

| Exemples | Fonction | Nature | type |
|---|---|---|---|
| 02200.3100.00 | administration générale | matériel de bureau | charge |
| 02200.4210.00 | administration générale | émoluments | revenu |
| 53401.3100.00 | logements pour aînés | matériel de bureau | charge |
| 53401.4470.00 | logements pour aînés | loyers | revenu |

## Remarques sur les comptes de résultats par fonction

0 administration générale

Augmentation d'1.3 EPT réparti sur les secteurs de l'administration et conciergerie.

2 Formation

21700.3920.00
Imputation interne pour loyers
21700.4472.00
Location des salles
Il est à noter que les loyers des classes qui nous sont versés ont été repris tels qu'au dernier budget, l'information de l'enclassement exact ne nous étant pas encore parvenue.

5 Prévoyance sociale

54500.3612.00
participation au réseau d'accueil de jour
Augmentation prévue de plus de 112'000.- par rapport à 2025 concernant les charges de l'accueil de l'enfance.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

72002.3602.00
facture APEC
Augmentation prévue de 77'537.- pour notre participation à l'APEC .
Actuellement, le plafond de notre taxe ne permet pas de couvrir ces charges.

79070.3612.00
Parts aux communes et associations intercom.
le montant de notre participation au DISREN a été évalué à Fr. 20'000.- selon les coûts des projets prévus par le mécanisme pour 2026.

9 Finances et impôts

9100
Impôts
l'estimation de nos rentrées fiscales a été faite sur la base des derniers bouclements 2024 ramené au taux d'imposition de 69 mais en tenant compte d'une légère augmentation de la population.

93000.3622.00
Péréquation financière
Augmentation prévue de CHF 310'449.- de la péréquation des ressources.

**Conclusions**

Fondé ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Le Vaud,

Vu Le préavis municipal n° 34 / 2025 portant sur le budget 2026,

Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide d'adopter le préavis municipal n° 34 / 2025 tel que présenté.

Approuvé en séance de Municipalité le 3 novembre 2025.

Pour la Municipalité

Le Syndic

S. Pécoud

La Secrétaire

A Stroot Ramadan

MUNICIPALITÉ DE LE VAUD

Annexes :
- Budget 2026 d'exploitation par fonction et par nature.
- Résultat avant écritures de bouclement 2026
- Résultat échelonné 2026
- Plan d'investissements 2026-2030
- Modèle de classification fonctionnelle